

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837
du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa
de l'article 13 de la Constitution.

(Première lecture)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article unique^{1^{er}}

Commentaire [CL1]: Amendement
[CL5](#)

① La cinquième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifiée :

② 1° À la première colonne, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « **Office français de la biodiversité** ~~AFB-ONCFS~~ » ;

Commentaire [CL2]: Amendement
[CL1](#)

2° À la seconde colonne, les mots : « Présidence du conseil d'administration » sont remplacés par les mots : « Direction générale ».

Article 2 (nouveau)

L'article 1^{er} entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Commentaire [CL3]: Amendements
[CL5](#)